

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DICOM 8 Marché relatif à des prestations d'impression d'affiches grand format (supérieur ou égal à 120 x 160 cm) pour le compte de la Ville de Paris

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer le marché relatif à des prestations d'impression d'affiches grand format (supérieur ou égal à 120 x 160 cm) pour le compte de la Ville de Paris, attribué à l'unanimité par la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 15 décembre 2011, à la société Hetch SA ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibéré :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer le marché relatif à des prestations d'impression d'affiches grand format (supérieur ou égal à 120 x 160 cm) pour le compte de la Ville de Paris, attribué à l'unanimité par la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 15 décembre 2011, à la société Hetch SA (13, avenue de l'Industrie – 1420 BRAINE-L'ALLEUD – Belgique), comme l'indique le rapport d'attribution des offres de la Commission d'appel d'offres figurant en annexe.